



Contravention, demande de preuves...

Par **jennie**, le **13/12/2008** à **17:57**

bonjour je me suis fait flaschée a 60 km/h sur une route a 50 km/h en avril je viens tout juste de recevoir la contravention et j'aimerais verifier si c'etait bien moi.
est-ce que je peux demander a avoir la photo?et a qui dois-je m'adreser?

Par **Tisuisse**, le **13/12/2008** à **19:23**

Avant toutes choses, lisez le post-it en en-tête sur les excès de vitesse ensuite vous estimerez si, contester vaut le coup, et le coût. Pour savoir dans quelle tranche d'excès de vitesse vous vous situez, il vous faut reprendre les 2 vitesses écrites sur votre avis de PV : vitesse enregistrée et vitesse retenue.

Vous pouvez aussi réclamer la photo mais en écrivant par LR/AR à l'adresse indiquée. Cette demande ne suspend pas le délais de paiement des différents niveaux de votre amende donc faites très attention à ces délais. Un post-it traite des amendes et de leurs classes ainsi que des délais accordés.